



Réseau du Cadre Continental Africain des Certifications (ACQF)

Étapes du Référencement à l'ACQF

Une Approche Progressive

[Date: 1er avril 2026]

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	PHASE I: INITIATION ET ETAT DE PREPARATION (ÉTAPES 1–4).....	3
3	PHASE II : RENFORCEMENT DES CAPACITES ET PLANIFICATION (ÉTAPES 5–6).....	4
4	PHASE III: REDACTION & CONSULTATIONS (ÉTAPES 7–13)	5
5	PHASE IV: APPROBATION NATIONALE (ÉTAPES 14-16).....	5
6	PHASE V: SOUMISSION ET VALIDATION PAR L'ACQF (ÉTAPES 17–20).....	6
7	PHASE VI: POST-REFERENCEMENT (ÉTAPE 21).....	6
	<i>Annexe 1:.....</i>	<i>7</i>

Cette procédure a fait l'objet d'une consultation avec le Cluster 1 de l'ACQF - Référencement, lors d'un webinaire le 13 mars 2026.

1 Introduction

Le référencement d'un cadre national des certifications (CNC) au Cadre continental africain des certifications (ACQF) est un processus volontaire, systématique et transparent qui établit une relation formelle entre le CNC et l'ACQF. Il démontre comment les niveaux et les cadres nationaux de certifications s'alignent sur les descripteurs de niveau et les points de référence continentaux. Le référencement améliore la comparabilité, la portabilité et la reconnaissance des certifications à travers les pays africains, soutenant la mobilité, l'apprentissage tout au long de la vie et la mise en œuvre de la Convention d'Addis. Le processus est guidé par des critères, des normes et des procédures convenus afin de garantir la crédibilité, la confiance mutuelle et l'appropriation par les pays participants.

Le processus de référencement est structuré en six phases séquentielles, de la préparation initiale à la publication finale. Chaque phase regroupe des actions clés pour fournir une feuille de route claire aux pays.

2 Phase I: Initiation et état de préparation (Étapes 1–4)

Cette phase se concentre sur l'établissement des fondations nationales, l'obtention d'un mandat et la mise en place des structures nécessaires pour guider le processus de référencement.

1. Évaluer l'état de préparation du pays pour le référencement à l'ACQF.

Cet exercice d'auto-évaluation est généralement mené par l'organisme national responsable du cadre ou du système de certifications et implique les principales parties prenantes. Il examine généralement le statut juridique et la maturité opérationnelle du Cadre national des certifications (CNC) ou des systèmes de certifications, le fonctionnement des dispositifs d'assurance qualité, ainsi que la disponibilité des descripteurs de niveau et des certifications fondées sur les acquis d'apprentissage.

2. Solliciter l'approbation du gouvernement pour procéder au référencement et établir un Comité National de Référencement (CNR).

L'approbation du gouvernement doit inclure un mandat clair pour le référencement et garantir des engagements en termes de ressources budgétaires et humaines. La composition du CNR et ses termes de référence doivent être déterminés à ce stade. Il est important de spécifier une représentation minimale au sein du CNR (par exemple : organismes d'assurance qualité, ministères, partenaires sociaux, établissements d'enseignement supérieur et d'EFTP, autorités chargées de la reconnaissance des acquis de l'apprentissage antérieur - RPL).

3. Notifier l'organe directeur de l'ACQF de l'intention de procéder au référencement.

La notification doit être adressée à la Présidence, avec copie au Président et au Secrétariat du Cluster 1. Le Groupe tient à jour un tableau de bord pour suivre tous les processus de référencement.

4. Mettre en place le CNR et un Groupe de travail technique (GTT).

Le GTT soutient le CNR, et sa composition ainsi que ses termes de référence doivent également être définis. Une distinction claire doit être établie entre le rôle stratégique du CNR (supervision, approbation, appropriation nationale) et le rôle technique du GTT (cartographie, collecte de preuves, rédaction). Une attention particulière doit être accordée à l'inclusion de dispositions relatives aux conflits d'intérêts et à la transparence, conformément aux normes de l'ACQF.

3 Phase II : Renforcement des capacités et planification (Étapes 5–6)

Cette phase garantit que l'équipe nationale est dotée des connaissances nécessaires et qu'une feuille de route détaillée est en place pour guider les travaux techniques.

5. Assurer le renforcement des capacités sur la méthodologie de référencement.

Le Groupe (Cluster) planifie des activités de renforcement des capacités pour soutenir le processus de référencement, par exemple en liant explicitement le renforcement des capacités aux descripteurs de niveau de l'ACQF, aux acquis d'apprentissage et aux systèmes de crédits, ainsi qu'aux critères de référencement et aux exigences en matière de preuves. Cela peut être couplé à d'autres thèmes liés à la reconnaissance, à la mobilité et à la Convention d'Addis ainsi qu'à ses termes de référence. Il est important de clarifier les résultats attendus (par exemple : compréhension commune, méthodologie convenue) pour les groupes cibles identifiés (par exemple : décideurs politiques, rédacteurs techniques, agences d'assurance qualité, institutions).

6. Élaborer un plan de référencement.

Le plan national doit inclure toutes les étapes, du début à la fin, avec des livrables à des dates prévues, tout en prévoyant les imprévus. Il est recommandé que le plan de référencement associe chaque chapitre à des critères de référencement spécifiques de l'ACQF, identifie les sources de preuves pour chaque critère et garantisse que chaque projet démontre explicitement comment les niveaux nationaux correspondent aux niveaux de l'ACQF et comment l'assurance qualité, la RPL et les systèmes de crédits soutiennent la comparabilité. Le processus doit éviter une approche trop linéaire en permettant le chevauchement des consultations et de la rédaction, le cas échéant.

4 Phase III: Rédaction & Consultations (Étapes 7–13)

Cette phase implique l'élaboration itérative du rapport de référencement à travers la rédaction, des consultations structurées et des examens par des experts afin de garantir l'exactitude, la légitimité et l'adhésion.

7. Préparer le 1er projet du rapport de référencement.

Celui-ci est basé sur une recherche documentaire utilisant les rapports, les données et les documents d'orientation disponibles.

8. Mener une consultation préliminaire.

Cela implique d'engager les principales parties prenantes sur le 1er projet avec des objectifs de consultation clairement définis, tels que la validation des preuves, la légitimité et l'adhésion.

9. Préparer le 2e projet.

Ce projet intègre les contributions reçues lors de la consultation préliminaire.

10. Recueillir l'avis d'experts.

Les experts à consulter sont déterminés en consultation avec le Groupe (Cluster).

11. Préparer le 3e projet.

Ce projet intègre les contributions reçues des experts sur le 2e projet.

12. Faciliter un examen par des pays pairs.

Le Cluster déterminera le nombre de pairs chargés d'examiner les projets, le mode de sélection et les éventuels critères à remplir (par exemple, maturité similaire du CNC, expérience préalable en matière de référencement à l'ACQF)

13. Préparer le 4e projet.

Ce projet intègre les contributions reçues des pays pairs sur le 3e projet.

5 Phase IV: Approbation nationale (Étapes 14-16)

Cette phase garantit l'appropriation nationale et l'approbation formelle du rapport de référencement avant sa soumission à l'ACQF.

14. Effectuer la validation par les parties prenantes.

Il est important de distinguer clairement entre la validation technique et l'approbation politique/administrative au cours de cette étape.

15. Obtenir l'approbation des instances nationales.

Cela inclut les principaux organismes impliqués dans le processus de référencement.

16. Obtenir l'approbation du gouvernement pour la soumission.

Cette approbation doit émaner de la plus haute autorité, généralement le Conseil des ministres (ou selon les dispositions prévues). Cette étape nationale finale garantit le plus haut niveau d'approbation gouvernementale, autorisant la soumission officielle du rapport.

6 Phase V: Soumission et validation par l'ACQF (Étapes 17–20)

Cette phase couvre la soumission formelle à l'ACQF, le processus d'examen indépendant et la validation par le réseau.

17. Soumettre le rapport de référencement à la Présidence.

Il s'agit de la soumission formelle du rapport final suite à l'approbation nationale et à l'approbation du gouvernement.

18. Faciliter un examen par un panel de l'ACQF.

La Présidence déterminera la composition du panel d'examen et ses termes de référence. Le rapport sera partagé avec les membres du panel qui soumettront une évaluation écrite du rapport.

19. Présenter les conclusions au Forum de l'ACQF.

La présentation peut se faire virtuellement ou en personne lors du prochain forum disponible, incluant les commentaires du panel – tous les membres du réseau auront la possibilité de formuler des commentaires.

20. Obtenir la validation du Réseau de l'ACQF.

Il s'agit de l'approbation formelle du référencement par tous les membres du réseau. La Présidence, après consultations avec les experts et les pairs examinateurs, accepte le rapport pour publication (si nécessaire – après les derniers amendements).

7 Phase VI: Post-référencement (Étape 21)

21. Publier le rapport sur le site web de l'ACQF.

L'utilisation officielle du logo de l'ACQF sur les certificats et documents connexes est autorisée suite à une publication réussie. Les certifications et certificats refléteront dès lors le niveau ACQF correspondant en plus du niveau national. Les informations relatives au niveau ACQF seront intégrées dans les bases de données nationales et régionales des certifications afin de soutenir la transparence, la comparabilité et la reconnaissance.

Annexe 1:

ACQF

Résumé - Processus de Référencement à l'ACQF

